

# CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> DÉCEMBRE 2022

## 19H30 A LA MAIRIE DE DAUBEZE

**Membres présents :** Mesdames Chantal Macias, Monique Rolland, Vanessa Ibert, Christiane Dulong, Anne Cécile Faure, Karine Bordini.  
Messieurs Daniel Raoult.

**Membre excusée :** Mr Landry Carpentey (Pouvoir Daniel Raoult), Mr Patrick Vignaud (Pouvoir Christiane Dulong), Mme Lucie Naboulet.

**Membre absent :** Mr Guillaume LE FOLL

### Ordre du jour :

#### **1. Caution de la salle polyvalente :**

Madame le Maire explique que la caution actuelle de la salle polyvalente est de 200€ et que suite à l'achat de matériels (congélateur, chambre froide, machine à glaçons, four et plaque de cuisson) mis à disposition des locataires.

Madame le Maire propose au conseil municipal d'augmenter la caution à 400€ à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2023.

Approuvé à l'unanimité.

#### **2. Choix du menu – Arbre de Noël 2022 :**

##### **Menu adultes 32€ :**

Apéritif : Assortiment de 5 canapés froids variés avec un kir cassis.

Entrée : La salade gourmande aux gésiers confits et jambon de pays.

Plat 1 : Le Civet de biche aux croûtons aillés.

Plat 2 : Le rôti de veau sauce aux cèpes et écrasé de pommes de terre.

Fromages : Duo de fromages et mélange de salades à l'huile de noix.

Dessert : Profiteroles aux chocolats.

##### **Menu enfants 13€ :**

Plat : Poulet rôti et pommes dauphines.

Dessert : Croquant aux trois chocolats.

Choix des visuels fait par la secrétaire de mairie pour les menus adultes et enfants qui seront mis sur les tables et achat de livres pour coloriages.

Vin : 3 cubis de rouge et de rosé.

Préparation de la salle des fêtes par les élus : le Vendredi 16 et Samedi 17 Décembre 2022.

Les cadeaux des enfants et des aînés seront distribués au dessert.

Achat d'une machine à glaçons qui sera mis à disposition des habitants lors des locations.

#### **3. Livres de Noël :**

Madame IBERT a commandé les livres pour les enfants, pas de sacs et bonnets avec les livres commandés. Reprise des bonnets en trop de l'année dernière pour mettre avec les livres de cette année.

#### **4. Colis des aînés :**

Commande faite par Madame MACIAS, les colis seront faits par les élus le Mercredi 7 Décembre 2022 à partir de 18H15.

#### **5. Projets festifs pour l'année prochaine :**

Pour janvier : organisation de parties de belotte et cartes pour les habitants.

En projet un concert de la chorale de Libourne avec Monsieur ROLLAND.

Prise de contact avec Mme BALLION (architecte du patrimoine) pour qu'elle se déplace voir notre Eglise et connaître son avis pour mettre en avant notre Eglise classée au monument historique.

## 6. Eclairage de la commune la nuit.

Madame DULONG s'est rapprochée du SDEEG par mail et a eu un retour de notre correspondant Monsieur SERVEAUX :

*D'un point de vue technique, pour mettre en place la coupure de nuit, il faut équiper toutes les commandes d'horloges astronomiques et les rénover si nécessaire pour les mettre en conformité électrique.*

*La commune de Daubèze compte 9 commandes d'éclairage public. Il faut prévoir une enveloppe d'environ 13 500€ pour ces travaux. Les délais pour obtenir les horloges astronomiques sont d'environ 4 mois, étant donné les fortes demandes au niveau national.*

*Par ailleurs, sachez que les luminaires à leds du Bourg sont déjà équipés d'un abaissement de puissance de 50% de 1h00 à 05h00. La coupure de nuit risque de perturber cet abaissement en faisant croire aux luminaires qu'il y a 2 nuits.*

*D'un point de vue financier, depuis peu, la coupure de nuit est prise en compte pour les communes au forfait en éclairage public comme la vôtre.*

*Concernant la coupure de nuit, sachez que sa mise en place nécessite quelques actions à effectuer de la part de la collectivité :*

- *Exécution de réunions d'information auprès des riverains*
- *Publicité informant d'une coupure à venir de l'éclairage dans le journal local, site Internet de la Mairie...*
- *Mise en place de panneaux à chaque entrée du village signalant l'extinction de nuit ainsi que les horaires de coupure (exemple ci-dessous)*
- *Signalement des obstacles et virages dangereux par une signalisation renforcée*
- *Prise d'un arrêté municipal spécifique et d'une délibération de la part du Maire*

*Pour votre parfaite information, sachez que la programmation de la coupure de nuit, se fait en programmant les horloges astronomiques manuellement. Ce sont donc des techniciens qui viennent dans chaque armoire pour les paramétrer une par une. Il n'est pas possible de modifier ces horaires sans une nouvelle intervention des techniciens. Mon devis ne comprend qu'une seule programmation des horloges. Par ailleurs, ce type d'horloges n'étant pas pilotable à distance, il faudra veiller aussi aux éventuels allumages pour des fêtes locales ou événements particuliers (feux d'artifice, marché nocturne...) qui nécessiteront l'intervention de techniciens pour reprogrammer les horloges et généreront donc un coût pour votre collectivité.*



Suite à la lecture de Madame DULONG du mail de Monsieur SERVEAUX, le conseil municipal abandonne ce projet.

**7. Formation des élus :**

En tant qu'élus vous avez droit au DIF (Droit Individuel à la Formation).

Sur notre CDCRE2M, il y a un projet de PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), ne connaissant pas très bien le domaine de l'urbanisme, Madame DULONG s'est rapprochée de Monsieur PIETRASANTA de *Formation des élus* pour effectuer une formation sur l'urbanisme qui serait possible avec minimum 5 élus de la commune.

Madame le Maire propose aux élus du conseil intéressé d'effectuer cette formation.

(Mme ROLLAND, Mme BORDINI, Mme DULONG, Mme MACIAS et Mr RAOULT seraient intéressés).

**8. Délibération CLECT – compétence fourrière.**

Délibération validée à l'unanimité des membres présents.

**9. Bulletin Municipal :**

Présentation ébauche du bulletin municipal fait par la secrétaire de mairie.

Distribution du bulletin municipal avant le 15 Janvier 2023 pour la dégustation de la galette des rois.

A rajouter : le projet du livre de DAUBEZE par l'A.S.P.E.C.T.S, sortie prévu pour fin 2024, la titularisation d'Aurélien BITEAU, encart sur le budget avec diagramme, mot du maire.

**10. Questions diverses :**

Le 3 Décembre 2022 : Mme DULONG sera présente à l'inauguration de la colocation jeunes et de l'extension du cabinet médical à Sauveterre de Guyenne.

Madame DULONG se renseignera en 2023 pour la restauration de plusieurs archives qui prennent de l'humidité.

Monsieur RAOULT était présent à la réunion de la commission du syndicat d'électrification de l'E2M à Rauzan pour l'élection d'un nouveau président du syndicat car Monsieur CESARD ne pouvait plus assurer ces fonctions. Madame POIVERT Liliane de Saint Pey de Castets qui a été élue qui est conseillère départementale.

**FIN DU CONSEIL MUNICIPAL A 20H29.**